



IZON
Bien dans ma nature –

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

Le compte de gestion, quant à lui, est établi par le comptable de la collectivité.

Le vote du Conseil Municipal arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin suivant l'année de l'exercice.

Le vote du compte administratif est prévu le 11 avril 2024.

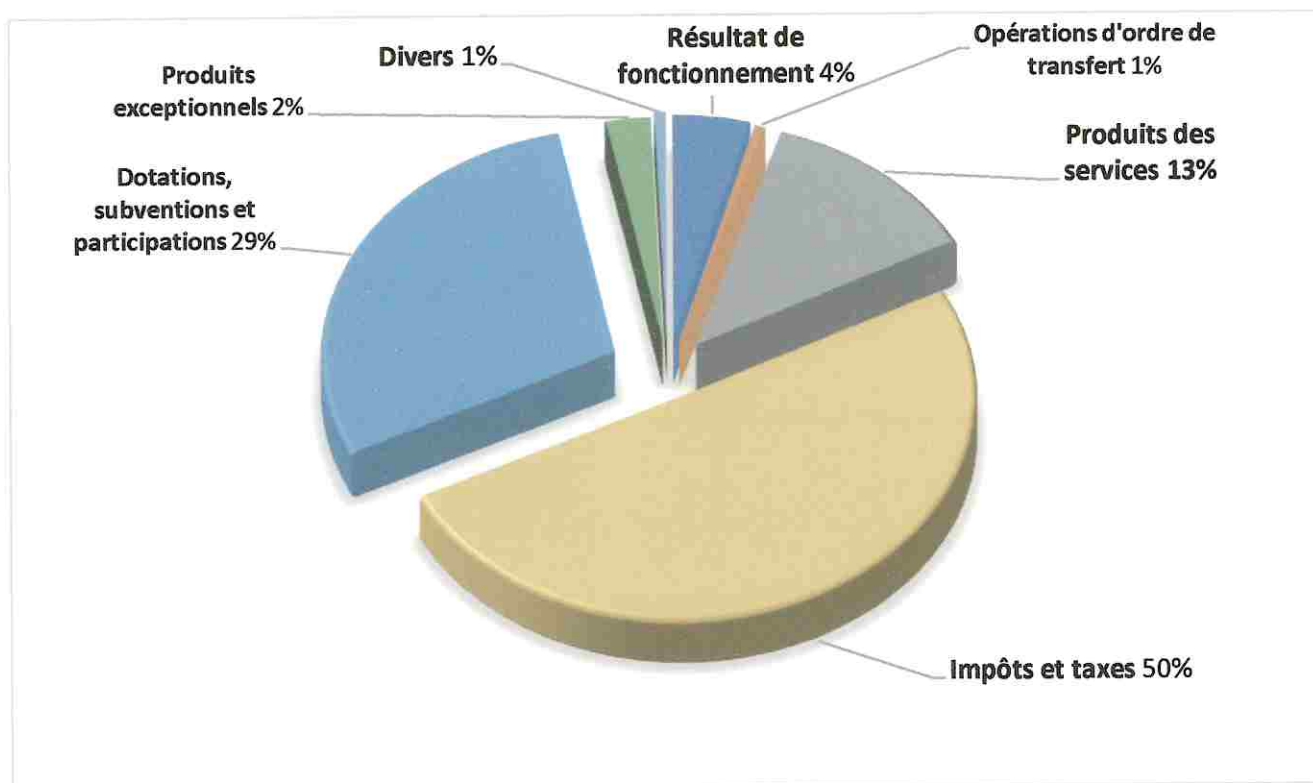
1. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Un compte administratif 2023 marqué par un contexte économique très inflationniste, une crise énergétique avec des hausses de tarifs ainsi que des matières premières non maîtrisables pour la collectivité.

Malgré un contexte difficile, la municipalité et les services municipaux ont veillé à ce que ces augmentations soient le moins impactantes sur la qualité des services publics rendus à la population en menant une politique volontariste en matière d'investissement qui s'est poursuivie en 2023 (taux de réalisation de 70%)

A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

REPARTITION DES RECETTES 2023



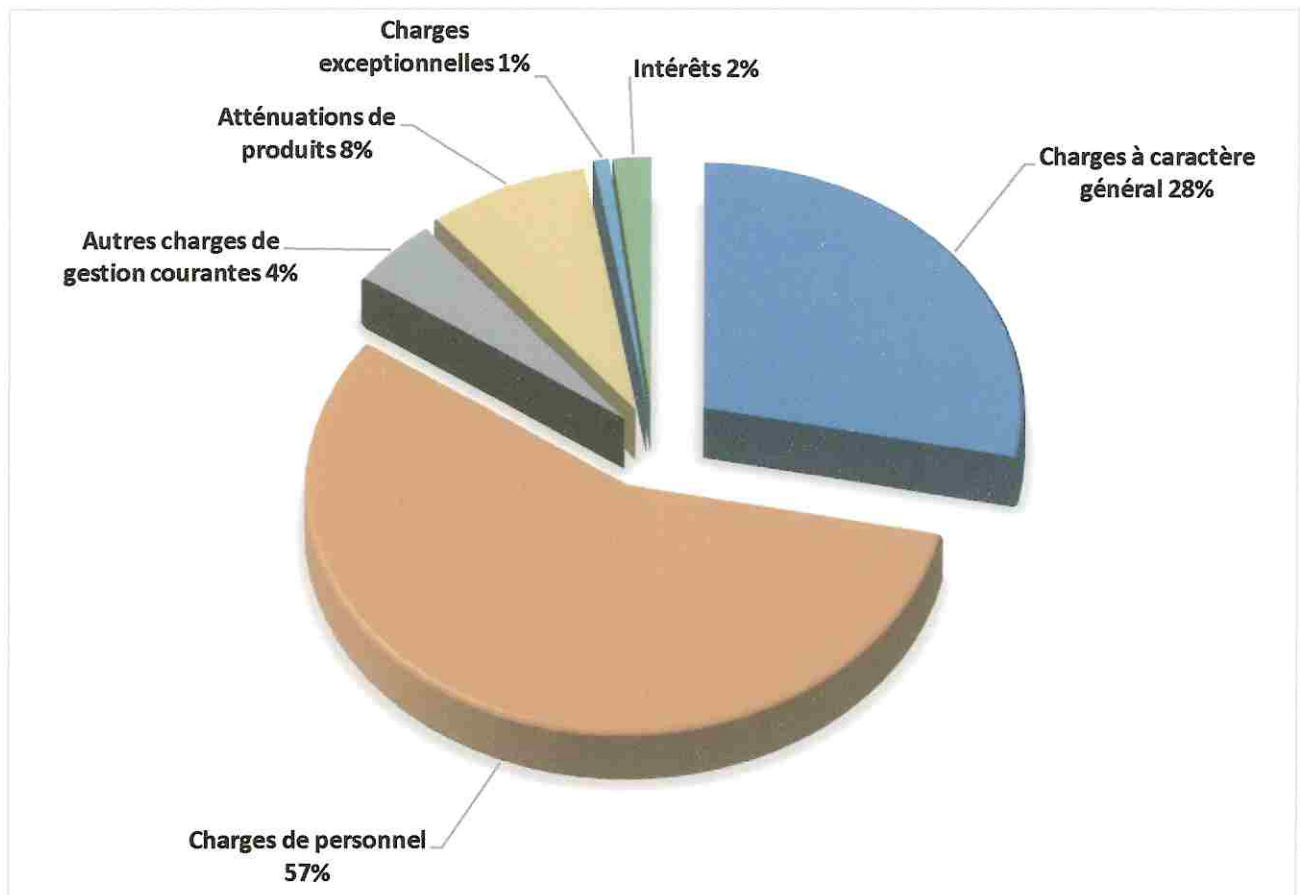
Chapitres	CA 2022	CA 2023	Observations	Evolution du réalisé 2022/2023 en %	Ecart du réalisé 2022/2023 en €
Recettes de l'exercice	5 390 925,38	5 611 987,26		4,10	205 444,68
002 Excédent reporté					
70 Produits des services	795 527,76	736 416,39	RODP - Restauration - Périscolaire - convention rbst Cali	- 7,43	- 59 111,37
73 Impôts et taxes	2 761 386,70	2 951 203,57	FNGIR Taxes pylones et électricité Taxes locales FPIC -Taxe droits mutation	6,87	189 816,87
74 Dotations et participations	1 686 711,54	1 711 346,72	DGF - DSR - DNP- subventions - aide PEC - CAF - MSA	1,46	24 635,18
75 Autres produits gestion courante	14 722,92	16 291,94	loc SDF et plan d'eau KBM - solde positif régie comptes famille	10,66	1 569,02
013 Atténuation de charges	71 417,30	4 705,03	Indemnités journalières CPAM	345,57	- 66 712,27
76 Produits financiers	36,45	111,44	parts sociales	205,73	74,99
77 Produits exceptionnels	24 184,04	144 423,28	rbst sinistres - ramassage chiens sacpa	497,18	120 239,24
042 opérations d'ordre entre sections	36 938,67	31 871,69	Travaux en régie	- 13,72	- 5 066,98
78 Reprise sur amortissement et provisions		15 617,20	Reprise sur provisions		

Les recettes ont été relativement dynamiques avec une augmentation de + 4.10 % par rapport à l'année 2022.

- Le chapitre 70 des produits des services est en baisse par rapport à l'année 2022 de - 7,43% liée notamment à la fin du conventionnement avec la crèche Age tendre (- 27 K€ à l'année)

et à un remboursement ponctuel de frais de formation s
municipal encaissé en 2022.

- Les impôts et taxes (C/73) ont été augmentés de + 6,87 % (2 951 203,57 €) par rapport à 2022 notamment la taxe sur la consommation finale d'électricité (+ 13 500 €) et la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 44 155 €) qui est restée dynamique contrairement au contexte national.
- Les dotations et subventions au chapitre 74 ont évolué de + 1,46 % justifiées par l'augmentation de la dotation de solidarité rurale (+26 494 €), les versements d'un solde 2022 et un acompte 2023 de la caisse d'allocations familiales (+ 21 023 €).
- La diminution du chapitre 013 de 2022 à 2023 s'explique par le fait que les remboursements des salaires s'enregistraient auparavant au 6419 et que depuis 2023 c'est sur le chapitre 77 charges exceptionnelles.
- Les produits exceptionnels ont été augmentés en 2023 de (+ 120 239,24 €) justifiés par une vente de terrain (EVV) ainsi que des remboursements de sinistres et de salaires (assurance statutaire).



Dans la continuité des années précédentes, les dépenses de fonctionnement ont fait l'objet d'une attention particulière mais au regard du contexte économique elles ont globalement progressé de +7,66 % par rapport à l'année 2022.

- Les charges à caractère général (chapitre 011) qui concernent les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité avec une consommation des crédits à hauteur de (1 384 697, 11 €) soit + 11,54% par rapport à l'exercice 2022. Cette augmentation se justifie par une tarification des fluides et carburants de plus de 11% par rapport à l'année précédente (+ 115 105,40 €), l'achat des denrées pour le restaurant scolaire (+ 16%) ainsi que les primes d'assurance.

Chapitres	CA 2022	CA 2023		Evolution du réalisé 2022/2023 en %	Ecart du réalisé 2022/2023 en €
Dépenses de l'exercice	4 995 406,74	5 377 882,24		7,66	382 475,50
011 Charges à caractère général	1 241 477,37	1 384 697,11	Dépenses courantes	11,54	143 219,74
012 Charges de personnel	2 692 414,52	2 774 671,17	Salaires + charges	3,06	82 256,65
65 Autres charges gestion courante	200 997,12	217 635,97	Subventions Indem élus Participations	8,28	16 638,85
66 Charges financières	65 552,55	93 382,32	Intérêts des emprunts	42,45	27 829,77
67 Charges exceptionnelles	34 939,83	36 270,78	Titres annulés	3,81	1 330,95
68 Dotations aux provisions	15 556,00	5 599,00	Provisions pour risques contentieux	- 64,01	- 9 957,00
042 opérations d'ordre entre sections.	352 405,39	464 857,05	Amortissements Plus value vente	31,91	112 451,66
014 Atténuation de produits	392 063,96	400 768,84	Prélev art 55 SRU – AC CALI	2,22	8 704,88

- Le chapitre 012 des charges de personnel a été maîtrisé à hauteur de +3,06 % (82 256,65 €), l'augmentation se justifie par des revalorisations du SMIC et points d'indice de l'année 2022, les augmentations du SMIC au 01/05/2023, du point d'indice de 1,5 % et des bas salaires au 01/07/2023, le recensement général de la population qui a eu lieu en février 2023 ainsi que les revalorisations du régime indemnitaire des agents et les remplacements des agents en arrêt maladie.
- Le chapitre 66 lié aux charges financières des intérêts des emprunts est en hausse justifié par le déblocage de la deuxième partie de l'emprunt de 4 millions d'euros que contracté en 2022 à un taux très intéressant pour la collectivité.

Malgré un contexte défavorable, la collectivité a pu, en 2023, dégager un excédent de fonctionnement de l'exercice à hauteur de 484 105,02 €.

Le résultat de la gestion financière 2023 s'établit dans les conditions suivantes :

- Une capacité d'autofinancement brute de : 667 090,38 €
- Une capacité d'autofinancement nette de : 306 281,00 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement

Chapitre	BP 2023 + DM	CA 2023	RAR 2023	OBSERVATIONS
Recettes de l'exercice	5 876 011,00	4 384 640,88	273 925,00	
001 Excédent reporté	1 183 507,21			Résultat année N-1
10 Dotations réserves	586 864,00	552 360,62		FCTVA – Taxe aménagement
1068 Excédent de fct N-1	245 518,64	245 518,64		Affectation du résultat N-1
13 Subvention d'investissement	713 682,15	507 328,70	273 925,00	Conseil Départemental Etat
16 Emprunts et dettes assimilées	2 600 000,00	2 600 000,00		Emprunt
040 opérations d'ordre entre sect.	427 796,00	464 857,05		Amortissements et étalement charge Covid
041 opérations patrimoniales	61 643,00	14 575,87		Régularisation OP patrimoniales
024 produit des cessions	57 000,00			Ventes

- le montant des recettes perçues s'est élevé à hauteur de 4 384 640,88 € avec l'encaissement de la 2^{ème} partie de l'emprunt de 2,6 M€
- des subventions encaissées en provenance des partenaires institutionnels (Conseil départemental : 369 302,50 € et Etat : 134 576,20 €,
- le FCTVA pour 236 863,86 €,
- la taxe d'aménagement à hauteur de 315 496,76 €.

Les dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2023 + DM	CA 2023	RAR 2023	OBSERVATIONS
Dépenses de l'exercice	5 876 011,00	2 829 180,47	1 279 028,21	
001 Déficit reporté				
16 Remboursement d'emprunts	360 810,00	360 809,83		Capital des emprunts
020 Dépenses imprévues	7 453,00			
20 Immobilisations incorporelles	132 013,20	103 665,60		Frais d'études sans travaux - logiciels -
204 Subv d'équipement versées	246 866,00	68 120,49	62 377,16	EP SDEEG- Participation logements sociaux

21 Immobilisations corporelles	1 004 835,72	1 193 528,79	202 107,76	constructions terminées dans l'année
23 Immobilisations en cours	4 018 752,08	1 056 608,20	1 014 543,29	Travaux démarrés et non terminés
040 opérations d'ordre entre sect.	43 638,00	31 871,69		Travaux en régie
041 Opérations patrimoniales	61 643,00	14 575,87		Intégration des immobilisations dans le patrimoine

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 2 447 156,77 € avec comme principales dépenses d'équipement :

- Des travaux SDEEG d'éclairage public pour 68 120 €
 - Opération 11 extension raccordement réseau électrique pour 27 399 €
 - Opération 17 les acquisitions de matériel des services pour 142 632 €
 - Opération 21 les travaux de restructuration du restaurant scolaire à hauteur de 164 640 €
 - Opération 22 Bâtiments communaux pour 211 942 €,
 - Opération 23 Travaux de voirie pour 462 583 €,
 - Opération 25 Groupe scolaire soit 90 830 €,
 - Opération 32 acquisitions immobilières 74 493 €
 - Opération 35 hygiène et sécurité soit 12 825 €
 - Opération 39, la fin de la construction de la médiathèque à hauteur de 318 113€
 - Opération 43 la réhabilitation de l'espace Borgès, 35 330 €
 - Opération 46 les aménagements paysagers soit 149 681 €
 - Opération 48 l'aménagement des abords médiathèque pour 237 614 €,
 - Opération 49 équipements de la médiathèque à hauteur de 402 891 €
 - Opération 50 ville sportive soit 22 124 €
 - et des travaux réalisés en régie à hauteur de 25 233 €.
- Des travaux restent à réaliser, ils seront inscrits au budget primitif 2024 en dépenses à hauteur de 1 279 028,21 € et en recettes à hauteur de 273 925,00 € (subventions).
 - Le remboursement du capital des emprunts s'est élevé à : 360 809,83 € prenant en compte l'intégralité de l'emprunt de 4 M€ fléché en partie au financement de la construction de la médiathèque, de l'aménagement de l'Avenue de Lattre de Tassigny, des travaux du restaurant scolaire, de la construction de la Halle sportive et des autres travaux structurants prévus par la collectivité.

L'excédent cumulé de la section d'investissement pour l'année 2023 s'élève à 1 733 864,41 €.